

Les nations non nucléaires et non engagées, par la voix de leurs représentants au Comité des dix-huit sur le désarmement, ont réclamé la conclusion d'un accord sur la non-prolifération et l'adoption de mesures visant à arrêter la course aux armements et à réduire les stocks d'armements nucléaires. La délégation du Canada tient cet appel pour juste et raisonnable et croit qu'un lien étroit doit s'établir entre l'accord passé par les nations non nucléaires de ne pas acquérir d'armes nucléaires et l'initiative des puissances nucléaires de s'engager à prendre des mesures déterminées conduisant au désarmement. Quelles mesures les puissances nucléaires pourraient-elles prendre? Il est encourageant de noter que le Royaume-Uni a déjà fait un premier pas. Comme Lord Chalfont le rappelait au Comité des dix-huit sur le désarmement, le gouvernement de Sa Majesté a fait savoir, il y a deux ans, qu'il mettait un terme à la production pour des fins militaires d'uranium 235 et qu'il était à ralentir la production de plutonium. Il y a déjà longtemps que les Nations Unies et le Comité des dix-huit ont été saisis de la proposition des Etats-Unis à l'effet de freiner la production de matériaux désintégrables destinés aux armements et de commencer à réduire les stocks d'armements accumulés par les deux grandes puissances nucléaires. Il y a en outre la proposition soumise en janvier 1964 au Comité des dix-huit et qui a été depuis renouvelée. Cette dernière réclame l'arrêt de la production de vecteurs, fusées et avions, à long rayon d'action et du développement de nouveaux modèles. Ceci peut conduire à un équilibre dans les réductions des stocks de ces armes effrayantes. L'Union soviétique a réclamé la destruction de bombardiers dans son programme de mesures additionnelles présenté à l'Assemblée générale le 7 décembre 1964. Malheureusement, aucune négociation sérieuse relative à ces propositions n'a été amorcée. La délégation du Canada croit qu'un accord sur ces trois mesures, ou sur l'une quelconque d'entre elles, contribuerait beaucoup à l'arrêt de la course aux armements, à réduire la tension et à favoriser l'adoption de mesures en vue du désarmement général et complet. La délégation du Canada est d'avis que cette impasse pourrait être surmontée par un accord intervenu entre les grandes puissances quant à la mise à exécution de quelques-unes, si possible de toutes les mesures additionnelles dont nous avons fait mention.

Il y a une autre mesure qui, si elle était acceptée par les puissances nucléaires, compenserait les obligations assumées par les nations non nucléaires: celle de ne pas acquérir d'armements nucléaires. Cette mesure vise à interdire les essais nucléaires souterrains, achevant ainsi le processus d'interdiction totale des expériences nucléaires. Cela marquerait la fin de la fabrication des armements nucléaires dont le pouvoir destructeur dépasse l'imagination humaine.

Je voudrais citer les paroles de M. Nilsson, prononcées à l'Assemblée générale le 6 octobre dernier (document A/PV 1350 p. 52) sur ce sujet: "La Suède estime qu'il est équitable et urgent de demander que les mesures visant à bloquer la capacité nucléaire actuelle soient synchronisées avec des mesures tendant à empêcher que d'autres pays puissent acquérir une certaine proportion de cette même force militaire.